



Donation ou partage ou autre ?

Par **steph**, le **12/04/2010** à **20:00**

Bonjour,

mon grand père est décédé, et comme mon père est aussi décédé, je me retrouve impliqué dans la succession avec ma soeur.

Mon grand père avait trois enfants, deux d'un premier mariage, et mon père né de la seconde union avec ma grand mère . Mes grand parents avait pris la décision de se faire donation entre époux pensant ainsi simplifier la succession .

Le patrimoine se compose d'une habitation principale et de nombreux livrets et assurances-vies pour un montant total qui obligerai ma grand mère à payer l'isf . Il avait donc été envisagé que ma grand mère fasse une donation à tout les protagonistes de façon à faire baisser la valeur de son patrimoine.

Aujourd'hui je suis contacté par le notaire qui sollicite un rendez vous car les deux enfants du premier mariage ont changés d'avis et réclament leurs part de l'héritage . Le but de cette convocation serait de décider d'une donation ou d'un partage . Je ne suis pas trop au fait du jargon juridique, je ne sais donc pas quel sont les différences et ce qui est le mieux dans mon intérêt et surtout dans celui de ma grand mère . Existe-t-il aussi d'autre alternatives ?

merci de votre aide